

*Canagrex*

Si j'estime que ce bill est important, c'est aussi parce qu'il traite des résultats que nous obtenons dans l'exportation de nos denrées agricoles. Nous savons tous combien les temps sont difficiles, alors que les taux d'intérêt donnent de terribles maux de tête aux petits entrepreneurs et aux agriculteurs. La véritable lueur d'espoir—probablement la plus brillante—sur le plan économique, c'est que nos exportations agricoles sont à l'origine d'entrées records de devises étrangères. L'agriculture est importante non seulement pour notre bien-être en nous assurant un haut niveau de vie, mais également pour nos réserves en devises étrangères. Chaque jour, au moment de la période des questions, le ministre des Finances (M. MacEachen) nous rebat les oreilles avec le cours de notre dollar et le gouverneur de la Banque du Canada ne cesse de nous dire qu'il faut protéger notre dollar car autrement nos importations coûteront plus cher; par exemple, les importations d'oranges, d'autres fruits et de légumes de la Californie. Un dollar dévalué fait grimper le coût de ces importations et, combiné aux taux d'intérêt, il fait baisser le cours de notre dollar.

Pour enrayer la chute du dollar, on nous dit qu'il faut relever les taux d'intérêt. Je crois que la meilleure méthode pour protéger le dollar canadien, méthode qui nous dispenserait de rehausser les taux d'intérêt pour attirer des capitaux que nous devons rembourser, c'est simplement de vendre nos produits. C'est ce que nos agriculteurs font et ils ne se débrouillent pas trop mal.

Le projet de loi à l'étude traite essentiellement d'exportations agricoles. Nous croyons tous, à juste titre, que les sociétés et les agriculteurs ont réussi, en règle générale, à maintenir le niveau de nos exportations agricoles. Certes, le gouvernement doit intervenir. Et la raison pour laquelle j'ai proposé cet amendement, c'est que bien des gens estiment que le gouvernement devrait s'occuper directement des exportations. Nombre d'entre nous estiment que le gouvernement doit non seulement faciliter l'exportation des produits agricoles, mais celle de toutes les marchandises canadiennes. Toutefois, je prétends qu'il doit avant tout veiller à ce que les producteurs canadiens demeurent aussi productifs et compétitifs que les pays étrangers. Comme nous le savons, les États-Unis sont notre principal concurrent agricole. Pour ce qui est des exportations de produits agricoles, il incombe avant tout au gouvernement de veiller à ce que l'agriculteur canadien soit en mesure de soutenir la concurrence en ce qui concerne les coûts de production, les taux d'intérêt, le prix du fuel, les accords commerciaux et les obstacles tarifaires et non tarifaires par rapport aux États-Unis.

● (2020)

Nous débattons une question très importante ce soir. Si nous nous contentons de citer des chiffres, l'ensemble de l'industrie agricole a produit des denrées d'une valeur de 17 milliards l'an dernier. C'est beaucoup d'argent. Nous en exportons une grande partie. Nous en importons également, mais si nous déduisons la valeur de nos importations de celle de nos exportations, nous constatons que nos exportations agricoles nous ont permis encore d'accuser un excédent de 4 milliards. C'est là un élément très important pour ce qui concerne nos devises étrangères et si nous voulons que notre dollar garde sa valeur et que nous restions concurrentiels par rapport aux Américains.

Pour parler du projet de loi en général, étant donné que l'amendement dont nous sommes saisis ce soir vise le long titre de celui-ci, je dois dire que ce qui nous inquiète le plus ce côté-ci, ce sont les dispositions régissant l'achat et la vente, disposition qui, si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, permettra à Canagrex d'exporter des produits agricoles et des denrées alimentaires. Le projet de loi est maintenant intitulé «loi constituant la société Canagrex, chargée de faire, de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada». La motion vise simplement à supprimer l'expression «de faire» de ce long titre, qui deviendrait alors «loi constituant la société Canagrex, chargée de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles et alimentaires du Canada».

L'aspect promotion et quelques autres dispositions de ce projet de loi sont absolument à garder. Par exemple, nous avons certes besoin du financement additionnel et des garanties de crédit qu'il prévoit. Si l'on examine la liste des amendements que nous, de ce côté-ci, avons proposés, on constate que la majorité porte sur les dispositions du projet de loi concernant l'achat et la vente. Ces amendements portent sur l'article 14 du bill qui autoriserait cette société de la Couronne à prendre une part active dans le domaine de l'agriculture dans le cadre d'accords d'entreprise, voire même à participer elle-même à la production proprement dite des denrées alimentaires.

Le gouvernement doit assumer des responsabilités et jouer un rôle légitime en ce qui concerne les exportations. Il doit notamment promouvoir l'exportation de nos produits agricoles à l'étranger. Il a un rôle à jouer en offrant des garanties de crédit aux exportateurs qui prennent de grands risques en faisant des affaires avec certains pays étrangers. Il a en outre un rôle à jouer en venant en aide aux sociétés privées qui s'occupent d'exporter des produits agricoles vers des pays étrangers en prenant des risques tels qu'elles ne pourraient survivre à la perte d'une vente. Il pourrait, par exemple, assumer une partie des risques et venir en aide aux sociétés privées en leur fournissant des garanties de crédit.

Il existe un domaine à peu près analogue, et c'est celui de l'assurance des exportations; à mon avis, le gouvernement a un rôle légitime à jouer en ce domaine. Le quatrième domaine, qui est en quelque sorte implicite dans le bill—et nous en sommes heureux—c'est l'évaluation et l'analyse de la demande de pays étrangers pour certaines denrées agricoles produites au Canada. Bon nombre de ces fonctionnaires existent déjà. Le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est doté d'un programme très complet touchant quatre ou cinq fonctions dont je viens de parler. Quant à l'analyse de l'offre et de la demande à long terme sur les marchés et de ce qui se passe dans les autres parties du monde, la Société indiquerait aux exportateurs canadiens vers quels marchés se tourner. Mais nous avons des missions commerciales dans le monde et j'ai en main une liste de 70 pays où œuvrent ces missions. Nous avons des bureaux commerciaux dans nos ambassades du monde entier. Pour ne nommer que quelques-uns de ces pays, nous avons des missions en Algérie, en Corée, au Costa Rica, en Côte d'Ivoire, en Jamaïque, au Kenya, au Koweït, au Maroc, au Mexique, au Nigeria, en Nouvelle-Zélande et au Pakistan.

Selon les témoins que nous avons entendus au comité de l'agriculture au sujet du bill, nos attachés commerciaux et nos